



SOLIDAIRES groupe RATP
144 boulevard de la
Villette
75019 Paris

1 - Deux droits d'alerte
du CHSCT - Ligne 12
2 - 20000 Décès de tra-
vailleuses/eurs

3 - Expertise Amiante MP
59 - Ligne 11
4 - A celles et ceux qui
perdent leur vie...

5 - Aire de lavage suite à
droit d'alerte - Ligne 10

SOLIDAIRES groupe RATP : 0618 86 48 79 - Elu SOLIDAIRES au CHSCT MTS : FX AROULS 06 63 43 25 24

LE MANQUE DE REACTIONS NE PARDONNE PAS

Ligne 12 - 21 février et 9 mars 2017

Droit d'alerte à Trinité d'Estienne D'Orves

SOLIDAIRES avait averti la direction de la situation dangereuse sur la voie Z d'évitement/SP de Trinité d'Estienne d'Orves. En effet, sur cette fin de position, un tiers de celle-ci n'est pas équipée de cheminement, de protection de rail de traction et d'un éclairage suffisant. Même si la zone se réduit au niveau de la jonction voie 1 et 2, il n'empêche qu'un agent qui descend par la porte de cabine se trouve dans une zone avec les risques graves suivants : chute, électrisation et écrasement

Face au manque de prise en compte de ces risques, SOLIDAIRES a déposé un droit d'alerte du CHSCT le 21 février 2017. Lors de l'enquête, la direction a accepté l'ensemble des demandes de SOLIDAIRES : protéger le rail de traction, mettre un éclairage supplémentaire sur la voie 1 et prolonger au maximum possible sécuritairement le cheminement le long de la voie Z.

Droit d'alerte dans le raccord de Montparnasse

Deux semaines après, SOLIDAIRES s'est rendu dans le raccord ligne 12 et 13 de Montparnasse. Comme pour Trinité Etienne d'Orves, les demandes d'interventions urgentes du

CHSCT n'avaient pas été traitées. Ainsi, le long des cheminements, des tiges métalliques dépassaient du piédroit, une traversée de voie était complètement détériorée, le rail de traction n'était pas protégé, certains éclairages étaient défectueux et les BAES étaient inexistantes.

SOLIDAIRES a déposé un droit d'alerte du CHSCT avec la CGT et l'UNSA pour les risques graves de chute, écrasement et électrisation.

Lors de l'enquête du 9 mars, nous avons fait interdire le raccord 12/13 tant qu'il n'est pas redevenu praticable : enlèvement des tiges métalliques, remise en état de la traverse de voie, mise en place de la planche lorraine devant le disjoncteur 125, remise en état de l'éclairage et lancement d'une étude de faisabilité pour l'installation des BAES. Là aussi, la direction a accepté l'ensemble de nos demandes.

Le 14 mars, nous avons constaté sur place les travaux réalisés, la direction avait remis en état le raccord. Quant à l'étude pour les BAES, elle est en cours. Jamais deux sans trois ?

L'employeur est tenu a une obligation de sécurité de résultat. SOLIDAIRES utilisera tous les moyens pour assurer la sécurité et la santé des agents. Après la ligne 12, à qui le tour ?



PLUS DE 20000 DECES DE TRAVAILLEUSES/EURS DEPUIS 2000

16 mars 2017

En France, environ 1200 travailleuses et travailleurs meurent tous les ans à cause d'un accident du travail, d'une maladie professionnelle ou d'un accident de trajet lié au travail. Ainsi, plus de 20 000 travailleuses et travailleurs ont trouvé la mort du fait du travail depuis l'an 2000.

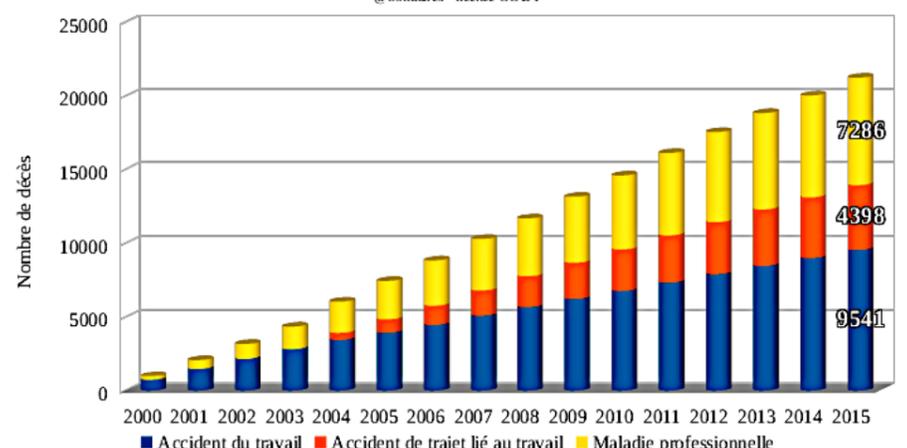
Ce nombre élevé de décès dus au travail est une conséquence directe de la défaillance dans la prévention des risques professionnels par les employeurs. Cependant, il existe une indifférence généralisée à ce sujet. En effet, le patronat et les pouvoirs publics sont plus intéressés par les profits des entreprises et la diminution du coût financier de ces accidents du travail que par la prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail des travailleuses et des travailleurs.

Afin de briser cette logique du fatalisme des accidents du travail et des morts au travail, un débat populaire sur les conditions de travail des travailleuses et des travailleurs est urgent! Il ne s'agit pas seulement de lancer des enquêtes en ligne qui participent à l'aseptisation des relations sociales et éloignent le débat des lieux de travail mais bien de redonner la parole aux travailleuses et travailleurs et de recréer avec eux les actions nécessaires. Il est temps pour nous toutes et tous d'agir pour ne plus perdre sa vie à la gagner.

(un article plus complet sur le bulletin « Et Voilà » n° 50 de Février 2017 :

<http://la-petite-boite-a-outils.org/la-defaillance-de-la-prevention-des-risques-professionnels-tue-dans-lindifference-generalisee/>)

Figure 3 - Effectifs cumulés du nombre de décès dus au travail pour le régime général depuis 2000
@Solidaires - licence CC BY



EXPERTISE AMIANTE : porte des cabines de conduite

Ligne 11, 30 mars 2017

Droit d'alerte du CHSCT concernant les portes des cabines de conduite

L'amiante est, entre autre, présente sur les parois intérieures des caissons métalliques des portes de cabine. SOLIDAIRES a déposé un droit d'alerte le 16 septembre 2016, avec un élu UNSA, sur la ligne 11. Alors que le rôle des syndicats est de veiller à l'état de santé des salarié-es, sud s'est permis d'inonder les agents de SMS expliquant qu'il n'y avait aucun risque pour leur santé. Scandaleux ! Avec ce soutien, la direction a sanctionné les agents qui ont exercé leur droit de retrait.

Intervention de l'inspection du travail

Le 17 octobre 2016, saisi par SOLIDAIRES, l'inspection du travail est venu constater les éléments sur place au terminus de Châtelet. Dans la foulée, l'inspection du travail a demandé à la direction d'effectuer des analyses. Malgré ses réticences, la direction a fini par s'y résoudre.

Les analyses effectuées soulèvent plus d'inquiétudes

Le 30 mars 2017, lors de la séance mensuelle du CHSCT, la ligne 11 nous a présen-

té ses analyses d'air. Alors que le droit d'alerte du CHSCT court toujours, la direction a géré ces analyses en totale discrétion. Elle aurait dû intégrer le CHSCT sur cette expertise. En ne le faisant pas, elle nous prouve qu'elle a des choses à cacher!

Résolution du CHSCT votée à la majorité des élu-es



Plutôt que de débattre avec la direction sur son expertise, l'ensemble des élu-es ont voté la résolution suivante :

Ce jour, suite à la séance ordinaire du CHSCT concernant la ligne 11 (point n°5 de l'ordre du jour), les élu-es constatent que le cabinet Bepera que la direction a choisi pour effectuer l'évaluation du risque ne fait pas partie des

cabinets d'expertise agréés par le ministère du travail. Les élu-es déplorent qu'aucun expert autre que la direction ne se déplace pour venir expliquer le rapport d'expertise et les éléments des analyses. La stratégie de prélèvements d'échantillonnage n'utilise pas les normes afférentes à l'ISO 2012.

Les élu-es s'interrogent quant à l'incertitude de prélèvement de 10% et 6,0% sur les rapports d'analyses.

De plus, les élu-es CHSCT ayant déposé le droit d'alerte sur ce risque amiante ligne 11 n'ont nullement été conviés et/ou associés aux réunions préliminaires concernant les analyses effectuées.

Nous contestons la méthodologie employée pour choisir les portes analysées (2 sur 150), le choix du lieu et le mode opératoire ne nous a pas été fourni.

Dans cette situation, les élu-es du CHSCT s'interrogent quant aux obligations de sécurité et de résultat qui incombent à l'employeur. Nous vous rappelons que le droit d'alerte du CHSCT court toujours. Nous demandons que ce point soit reporté jusqu'à ce que l'ensemble des éléments nous soit communiqué et qu'un expert vienne en séance nous expliquer ces résultats.

UNSA, CGT et SOLIDAIRES votent pour cette résolution alors que la CFE-CGC s'abstiendra. A suivre...

A celles et ceux qui perdent leur vie en essayant de la gagner

Cette semaine comme beaucoup d'autres, trop d'autres, a amené son lot de sinistres nouvelles. D'abord celle d'une infirmière qui se pend sur son lieu de travail à Cochin le jour de la manifestation nationale du 7 mars. Puis celle d'un cheminot, Edouard, militant de Sud rail à Saint Lazare à Paris qui se jette sous les roues d'un train de sa gare. Dans les deux cas, les directions de pourront jamais dire qu'elles ne savaient pas. Pour Edouard, depuis plusieurs années il était attaqué par une direction qui ne supportait pas son engagement syndical mis au service de la défense de ses collègues et sa lutte contre les injustices. Après diverses mesures discriminatoires reconnues et condamnées par la justice, après d'innombrables actes de pressions hiérarchiques, la pression l'auront donc poussé à faire ce choix, ultime acte de désespoir !

Dernière attaque d'une direction inhumaine : un conseil de discipline qui l'avait condamné à un dernier avertissement avant licenciement, avec 12 jours de mise à pied et à un déplacement disciplinaire pour avoir eu « un regard menaçant » envers un directeur d'établissement. Le déplacement par mesure disciplinaire venait de lui être signifié sans aucun respect des règles. En effet, salarié « RQTH » (Reconnaissance en Quali-

té de Travailleur Handicapé) cette mesure aurait dû passer par le CHSCT. De plus la direction n'ignorait pas que la médecine du travail préconisait depuis plusieurs années pour sa santé qu'il reste dans son environnement de travail et interdisait tout déplacement. Ce vendredi devait être son dernier jour à Saint Lazare avant de partir contraint et forcé à Austerlitz. Il n'ira jamais.

Ces exemples peuvent se multiplier à l'infini et la réalité du travail pour beaucoup est à des années lumières du monde aseptisé et pacifié que certains nous vendent. Nul besoin de sondages, d'enquêtes internet pour le savoir, il suffit de côtoyer comme le font chaque jour nos militantes et nos militants les salarié-es et de les écouter, de prendre le temps pour construire avec eux de l'action collective.

Trouver ou retrouver une maîtrise de son travail passe par un travail de qualité (du point de vue des salarié-es), un travail qui fait collectivement sens. « Passer de la résignation à l'action ». C'est permettre de passer de l'action individuelle, du soutien personnel (souvent nécessaire) à l'analyse et à l'action collective... Il est temps pour nous toutes et tous d'agir pour ne plus perdre sa vie à la gagner.

LIGNE 10

Aire de Lavage



AVANT

APRES

Le 27 janvier, SOLIDAIRES avait déposé un droit d'alerte du CHSCT concernant l'aire de lavage d'Auteuil ligne 10. La direction a mis en oeuvre toutes les demandes du syndicat SOLIDAIRES. C'est ainsi que le 23 février, une présentation a été faite à l'ensemble des élus. Les éclairages qui arrivaient à hauteur de tête humaine ont été déplacé plus haut (voir photo ci-dessus). Et les équerres métalliques ont été recouvertes de mousse. Pour plus d'explications, n'hésitez pas à interpellier vos DP SOLIDAIRES.